

**Tramway T10 Antony – Clamart (TAC)
de la Croix-de-Berny à la Place du Garde**

Deux points abordés lors de la CoSui du 28 avril 2014 : implantation du Site de Remisage et de Maintenance (SMR) du futur Tramway Antony-Clamart (T10) et avancement des études.

1/ Le SMR (cf. note de synthèse sur le SMR)

- Les maîtres d'ouvrage du projet (STIF et CG 92) ont mené des études comparatives des deux parcelles (Châtenay-Malabry ou Le Plessis-Robinson) retenues en CoSui du 24 juin 2013.
- A la suite de ces études, il apparaît que le site de Châtenay-Malabry présente les meilleures caractéristiques techniques et financières, sous réserve d'une validation définitive des mesures compensatoires par l'ONF et la DRIAAF (pas avant 2015).
- Le choix de ce site fait consensus auprès des élus concernés par le projet. En revanche, le groupe EELV de la région Ile-de-France n'est pas favorable à l'implantation du SMR sur le site boisé du 11 Novembre. Il émet des réserves qui dépendront des mesures de compensations proposées.
- Le nouveau maire de Clamart, M. Jean-Didier Berger, propose que le foncier libéré par l'enfouissement des lignes à haute tension traversant la forêt de Meudon soit reboisé, afin d'augmenter les surfaces reboisées en compensation de l'implantation du SMR sur le site de Châtenay-Malabry.

2/ Avancement des études

- Etudes SdP et dossier d'EUP présentés lors du CA du STIF de décembre 2014

3/Le calendrier des conventions (AVP et AF)

Deux conventions (AVP et premières acquisitions foncières de compensation du SMR) ont été préparées en 2014, pour une approbation en Commission Permanente régionale début 2015.

Attention les MOAs souhaitent une présentation de ces CoFi à une CP de fin 2014. Le STIF devrait présenter à son CA de décembre 2014 le schéma de principe et les CoFi associées, pour répondre à la demande d'accélération du calendrier de mise en service (de 2021 à 2020) souhaité par le CG92.

Pour information, l'EUP est prévue au 1^{er} semestre 2015.

A noter : Mairie de Clamart

Suite à un changement de municipalité, le nouveau maire de Clamart, Jean-Didier Berger, s'oppose au passage de la RD2 à 2X1 voie dans le Bois de Clamart en raison des risques de congestion. Ce point pourrait devenir bloquant. Le CG92 est à la manœuvre pour négocier avec le maire de Clamart.



La réalisation du TAC poursuit deux objectifs principaux :

- **Renforcer l'offre de transport dans le Sud des Hauts-de-Seine :**
A l'échelle du réseau de transport régional, le projet de tramway Antony-Clamart complètera l'offre existante en matière de transport en commun, en créant une desserte en mode de transport structurant qui n'existe pas aujourd'hui et en proposant des correspondances avec le RER B, le TVM, le futur tramway T6 (mis en service progressivement à partir de fin 2014) et à terme avec la ligne 15 sud du réseau du Grand Paris Express.
- **Accompagner les projets urbains de ce territoire en plein développement :**
Le projet répondra notamment aux nouveaux besoins de déplacements induits par les nombreux projets du territoire : quartiers Allende, Europe à Châtenay-Malabry, quartier Jean Zay à Antony, développement de la zone d'activités Novéos au Plessis-Robinson et Clamart.

1. Définition du projet

1.1. Localisation du projet

Le projet de tramway T10 reliera la Croix-de-Berny à la Place du Garde, en empruntant la RD 986 jusqu'au carrefour du 11 novembre 1918, à Châtenay-Malabry, puis la RD 2, jusqu'à Clamart.